

## Audio conférence SG – fédérations ministérielles

Mercredi 3 juin 2020 – 14 h 30

Relevé de conclusions

---

Cette audioconférence, présidée par la Secrétaire générale, avait pour objet de poursuivre les travaux entrepris lors de la dernière audioconférence du 27 mai, avec à son ordre du jour un point sur l'organisation du dialogue social, comportant la validation d'une fiche technique sur l'adaptation des modalités de fonctionnement à distance du dialogue social durant l'état d'urgence, et un point sur l'agenda social ministériel jusqu'au début de l'automne. Le relevé de décision des deux dernières audioconférences avait été transmis en amont de cette réunion.

Concernant le premier sujet, à savoir les modalités de fonctionnement du dialogue social pendant la période de crise sanitaire, à la demande des fédérations ministérielles, les ajustements de la fiche de méthode sont les suivants :

- suppression du « *si possible* » dans « *communication dans les meilleurs délais des documents venant le cas échéant à l'appui de la réunion, si possible 8 jours avant la réunion* » (page 1) ;
- on précise la désignation d'un secrétaire de séance « de l'administration » (page 1) ;
- l'énoncé « *un compte rendu ou relevé de décisions sera proposé si nécessaire ainsi que la date d'une prochaine réunion le cas échéant* » est modifié et devient : « *un compte-rendu ou relevé de décisions sera établi ainsi que la date d'une prochaine réunion le cas échéant* » (page 1) ;
- dans les deux locutions suivantes, on remplace « *position* » par « *vote(s)* » : « *en séance, position exprimée par chacune des fédérations énoncée à voix haute ; transmission d'un tableau synthétique à l'ensemble des membres ayant voix délibérative intégrant les positions de chacune des organisations syndicales* » (page 2).

Cette fiche de méthode a vocation à devenir un *vademecum* pour la période de crise sanitaire et un mois au-delà. La Secrétaire générale a précisé que dans le cas où la période d'urgence sanitaire devrait être prolongée, la fiche, sur laquelle ne figure aucune date de fin, serait toujours valable.

Les représentants des personnels ont insisté sur l'importance du respect du délai de 8 jours d'envoi des documents avant une réunion, informelle ou non.

La discussion, précédemment engagée les 20 et 27 mai sur l'agenda social, s'est ensuite poursuivie.

Certains représentants des personnels continuent de demander le report, au 2<sup>nd</sup> semestre, des groupes de travail découlant de la mise en œuvre de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, justifiant cette demande par le fait que d'autres sujets sont, selon eux, prioritaires, tels qu'un bilan de la crise, avec les données genrées à inclure dans ce bilan. La Secrétaire générale a répondu que le bilan de la crise sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CTM le 3 juillet ; elle a par ailleurs rappelé que le groupe de travail sur les lignes directrices de gestion en matière de promotions et parcours professionnels devait bien se tenir le 26 juin car les échéances demeurent. Les LDG ministérielles devront être déclinées dans les directions et l'exercice doit être terminé d'ici la fin de cette année.

La Secrétaire générale a également proposé qu'une réunion sur l'agenda sociale du 2<sup>nd</sup> semestre soit programmée en juillet, avant la coupure estivale. Elle a suggéré l'idée, pour le 2<sup>nd</sup> semestre si c'est possible, d'un créneau d'une journée ou d'une ½ journée qui serait d'office réservé pour les réunions avec les syndicats afin de faciliter l'organisation de l'agenda social.

Concernant l'audit qui a été annoncé le matin même par M. DUSSOPT, la SG indique qu'il a été décidé de faire appel aux sociétés Alixio et Socotec pour analyser les dispositifs de management du risque sanitaire mis en place au niveau ministériel, de l'administration centrale, de la DGFIP et de la DGDDI, et de s'assurer de leur mise en œuvre. L'analyse menée permettra de vérifier les documentations, processus et organisations, de s'enrichir de l'expérience d'experts et de définir, si nécessaire, des mesures complémentaires. Certains représentants des personnels se sont montrés étonnés du recours à un prestataire extérieur, alors que les CHSCT et les acteurs préventeurs ont œuvré tout le long de la pandémie. La Secrétaire générale a précisé que les démarches étaient complémentaires. Elle a ajouté que l'audit ne figurait pas à l'ordre du jour de cette réunion, mais que ce point pourra être approfondi lors de la prochaine réunion hebdomadaire, d'autant qu'une fiche va être communiquée très prochainement aux représentants des personnels.

La prochaine réunion est proposée le 11 juin à 11h, en audioconférence.